



Remboursement cours d'anglais

Par **steph**, le **05/02/2011** à **20:06**

Bonjour,

J'ai décidé de prendre des cours d'anglais avec Anglais Oral Accéléré. J'ai pris 45h de cours en groupe. En 30h on a relativement bien avancé et conclut un niveau. Si bien qu'il me restait 15h à faire dans le niveau suivant. Du fait de mon emploi du temps très serré nous avons convenu avec l'agence d'un créneau bien déterminé 3h pendant 5 semaines le samedi matin. C'était ma dernière possibilité vu que je déménageais après dans une autre ville. Deux fois de suite je suis allé au cours. A chaque fois, l'agence était fermée avec un simple mot collé sur la porte disant que le cours n'était pas assuré. A aucun moment ils n'ont jugé bon de me contacter. Je ne suis pas allé aux 3 autres séances. Je leur ai demandé un remboursement de ces 15h qu'ils ont refusé de faire sous prétexte qu'ils avaient eu un changement de gestion et ils m'ont alors proposé un autre créneau à la place. Ils savaient que je ne pouvais assister à ces cours. Je suis étudiant et ce remboursement remonte à au moins 600 euros. Que faire? Quels sont mes droits?

Merci d'avance pour vos conseils ...